

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
19 juin 2012 à 19h00

Date de la convocation : 12.06.2012

Présents : Claude LELOUP, Chantal CORBILLON, Alain RUBENS, Laurent DESGLAND, Marylène SUZANNE, Daniel GIOANELLI, Alain CABEKKE, Jean-Marie DUPONT, Bernard GUILLOT, François GUINGAND, Aline GRESSIN.

Absents excusés : Jean-Claude BOITON, Bernadette CLAVIER, Mireille FAGUET-TORCHON, Patrice GOURDY, Gérard PASQUINI, Jérôme VRILOR (procuration à Bernard GUILLOT).

Secrétaire de séance : Laurent DESGLAND

Le compte rendu du conseil municipal du 29 mars 2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1 Avenant à la convention pour le cinéma rural itinérant

Les membres du conseil municipal acceptent de doubler exceptionnellement la participation au Cinéma Rural Itinérant pour permettre à l'association d'enrayer leur déficit. Parallèlement l'association s'engage à trouver des mécènes ou du sponsoring pour l'année suivante.

La participation pour l'année 2012 sera donc de 1 397,80 €.

2 RD 46 : déclassement d'une partie de voirie dans domaine communal

Un nouveau tracé de la RD 46 par le Conseil Général du Cher implique de déclasser un tronçon de 506 m du domaine public départemental au domaine public communal.

Les membres du conseil municipal autorisent le reclassement de cette partie dans le domaine public communal.

3 Assainissement collectif

Après lecture du courrier du Directeur Départemental des Territoires, l'assemblée délibérante n'accepte pas de mettre en place une participation pour l'assainissement collectif à compter du 1^{er} juillet pour remplacer la participation pour raccordement d'égout. Seule la taxe d'aménagement sera appliquée aux nouvelles constructions.

M. le Maire donne lecture du courrier d'un administré au sujet d'une participation pour raccordement au réseau d'égout. Après lecture du courrier, les membres du conseil municipal décident de ne pas faire appliquer la participation.

4 Augmentation du volume horaire du personnel cantine/garderie/ménage

Suite à la mise en place du nouveau groupe scolaire, il convient de réajuster le volume horaire des employées.

Au total 25h50 heures supplémentaires hebdomadaires seront réparties en fonction des nécessités de service entre 6 agents.

5 Demande de subvention voyage scolaire

Quatre aides de 45 € sont accordées pour un voyage scolaire en Ecosse et trois en séjour multisport à Moulès dans l'Aveyron.

6 Accord pour la fusion du S.I.T.S dans le cadre du S.D.C.I

Sur proposition de M. le Préfet et dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, le Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire des Aix d'Angillon doit fusionner avec celui de Levet. Les membres du Conseil Municipal n'émettent pas de remarques et donnent leur accord pour cette fusion.

7 Adoption de la modification du PLU

Les propositions pour la deuxième modification du PLU sont adoptées. Une enquête publique sera lancée dès la rentrée de Septembre.

8 Demande de renouvellement du contrat d'apprentissage

L'apprenti en espace vert souhaite poursuivre ses études en BTS Espaces Verts et toujours en alternance. Le coût pour la collectivité est de 75% du SMIC la première année et 81% du SMIC en deuxième année. L'assemblée délibérante donne son accord pour poursuivre l'alternance.

9 Divers

- Fonds de Solidarité Logement : une aide de 700 € est accordée
- Brûlage : un arrêté interdisant le brûlage sur toute la commune va être pris
- Marchés : un arrêté sera également pris pour fixer les dates de déroulement tous les mardis matin et vendredi après-midi.
- Le rapport sur la qualité et prix de l'eau est distribué
- Maison médicale : le projet est englobé dans une démarche pilotée par le Pays de Bourges et englobant les projets d'autres territoires (Sainte Solange et les Terres Vives). L'ensemble de ces projets doivent se coordonner pour être éligibles auprès des partenaires financiers. Le projet des Aix d'Angillon est le plus avancé et M. le Maire va reprendre contact avec la Préfecture pour accélérer le financement DETR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'achève à 21h00.